

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE VAL D'ISERE

**Consultation du Public par voie électronique (CPVE)
relative à
la mise aux normes et à l'extension de la station
d'épuration des eaux usées de la commune de
Val d'Isère**

**Compte rendu de la 1^{ère} réunion publique
Lundi 09 mars 2026 de 18h à 20h**

Lieu : salle du Conseil Municipal à Val d'Isère

En présence de :

- Patrick MARTIN	Maire
- Philippe ARNAUD	Adjoint au maire
- Véronique PESENTI-GROS	Adjointe au maire
- Christian WEIBEL	Candidat élection
- Françoise OUACHANI	Adjointe au maire
- Laurent RECORDON	Directeur Services Techniques
- Christophe LEROY	Responsable Service des Eaux CCHT
- Yannick AMET	Président CCHT
- Jean-Claude FRAISSARD	1 ^{er} vice-président CCHT
- Sandrine CHABAULT	SAGE Environnement
- Philippe NIVELLE	Commissaire-Enquêteur

1- Déroulement de la réunion

- a) Accueil par Mr le Maire de Val d'Isère
- b) Mot de présentation du projet par M. le Président de la CCHT
- c) Présentation de la procédure de consultation du public

La procédure de consultation du public

Le Commissaire-Enquêteur présente la procédure de consultation :

- Loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 "Industrie verte"
- Décret d'application n° 2024-742 du 06 juillet 2024

Principales mesures :

- Durée de consultation : 3 mois
- Deux réunions publiques : une au début et une à la fin de la consultation
- Dématérialisation, un site Internet dédié pour :
 - Consulter le dossier
 - Déposer les contributions
 - Suivre les réponses du Maître d'Ouvrage.
- Un Commissaire-Enquêteur conduit la consultation de manière à permettre au public de disposer d'une information complète sur le projet et de participer effectivement au processus de décision.
 - Dans un délai de 3 semaines après la clôture de la consultation, le Commissaire-Enquêteur rend son rapport et ses conclusions motivées à l'autorité administrative.
 - Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur sont rendus publics sur le site Internet de consultation pendant 1 an.

Pour la présente consultation CPVE, le Commissaire-Enquêteur a été désigné par Madame la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Grenoble le 07 janvier 2026.

Le Public a 3 possibilités de contribuer :

- Par dépôt sur le registre numérique : <https://www.registre-dematerialise.fr/7076/>
- Par courrier adressé au Commissaire-Enquêteur en mairie de Val d'Isère – 50 Montée du Thovex – BP 295 – 73155 Val d'Isère.
- Par dépôt sur le registre papier disponible en mairie de Val d'Isère.

2- Présentation du projet

Préambule

La nouvelle procédure de demande d'autorisation environnementale définie à l'article L 181-10-1 du Code de l'Environnement est organisée sous la forme d'une consultation du public par voie électronique d'une durée de 3 mois.

Au cours de cette consultation, deux réunions publiques sont prévues, la première doit se tenir dans les 15 premiers jours après son ouverture et la seconde dans les 15 derniers jours avant la fin de la consultation.

La consultation concernant le projet de mise aux normes et l'extension de la station d'épuration des eaux usées de Val d'Isère est prévue du 23 février au 23 mai 2026.

Compte –rendu de la réunion publique d'ouverture de la consultation

La première réunion publique s'est tenue le 09 mars 2026 à partir de 18h dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de Val d'Isère.

La participation du public était également possible en visio-conférence.

Participants à la réunion : voir liste en page 2.

Notons que cette réunion publique s'est tenue dans de bonnes conditions et sans incidents.

Présentation par le Commissaire-enquêteur

Le Commissaire-Enquêteur a présenté son rôle et sa nomination par le Tribunal Administratif de Grenoble, d'où sa position indépendante par rapport à la Communauté de Communes de Haute Tarentaise, Maître d'Ouvrage du projet.

Des précisions ont également été données sur cette nouvelle procédure de consultation, le rôle de l'autorité organisatrice (la Préfecture de la Savoie par la Direction Départementale des Territoires) et surtout le caractère évolutif du dossier au cours de la consultation.

En effet, différents avis des services de l'Etat, les observations du public peuvent compléter le dossier, et la CCHT peut répondre à ces compléments en faisant évoluer, si nécessaire, le contenu du dossier sous réserve de ne pas en modifier l'économie générale.

Cette situation de dossier "évolutif" est nouvelle en ce qu'elle diffère des dossiers soumis à enquête publique classique qui sont "figés" pendant celle-ci.

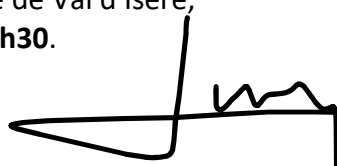
Présentation du dossier mis en consultation par Mme Sandrine CHABAULT (SAGE Environnement)

Voir présentation jointe.

Présentation des coûts d'investissement et de fonctionnement, et impact sur le prix de l'eau par M. Christophe LEROY (responsable du Service des Eaux CCHT).

Voir présentation jointe.

Le Public présent n'ayant pas de questions et après avoir rappelé la date de la prochaine réunion fixée au lundi 18 mai 2026 de 18h à 20h en mairie de Val d'Isère,
la réunion a été levée à 19h30.



Philippe NIVELLE
Commissaire-Enquêteur

Le 10 mars 2026



Mot d'accueil et introduction

- Mot d'accueil de Monsieur Patrick MARTIN, maire de Val-d'Isère
- Introduction de Monsieur Yannick AMET, président de la CCHT



Origines et motivations du projet

(Christophe LEROY, responsable du Service des Eaux, CCHT)

- Une station d'épuration mise en service en **1973**, réhabilitée en **1991** et **2018**
- Courrier de la préfecture de Savoie du **17 mars 2021** informant la Commune de Val-d'Isère de la nécessité d'atteindre des performances de traitement plus poussées
- Arrêté préfectoral mettant en demeure la Commune de compléter le traitement des eaux usées, en respectant le calendrier suivant :
 - Dépôt d'un dossier de demande d'autorisation avant le 31 décembre 2025
 - Engagement des travaux avant le 30 juin 2027
 - Mise en service de la nouvelle station d'épuration avant le 30 novembre 2028

Mise aux normes et extension de la station d'épuration de Val-d'Isère

Etudes réalisées

(Christophe LEROY, responsable du Service des Eaux, CCHT)

- **2023-2024** : Etudes de faisabilité pour la réalisation d'une nouvelle station de traitement des eaux usées répondant aux exigences définies
- **Deuxième semestre 2024** : Signature d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension et la mise aux normes de la station d'épuration
→ Réalisation des études techniques préliminaires
- **2024-2025** : Elaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale et réalisation des inventaires écologiques dans l'emprise du projet
- **11 décembre 2025** : Dépôt officiel du dossier de demande d'autorisation environnementale

Mise aux normes et extension de la station d'épuration de Val-d'Isère

Projet de mise aux normes et d'extension de la station d'épuration

(Sandrine CHABAULT, SAGE Environnement)

- **Construction d'une nouvelle station d'épuration :**

- Présentant **des performances épuratoires conformes** aux exigences réglementaires et adaptées à la préservation de la qualité des eaux de l'Isère
- Disposant de capacités de traitement répondant aux besoins futurs de la commune de Val-d'Isère (horizon 2050) → **Passage de 32 000 à 35 000 équivalents-habitants** pour tenir compte de l'évolution démographique, du développement des activités et de la fréquentation (sans évolution du nombre de lits touristiques)
- **Entièrement couverte et désodorisée**
- **Optimisation des performances énergétiques et valorisation énergétique**
- **Démarche globale de développement durable**

- **Rejet des eaux traitées dans l'Isère**, au même débouché qu'actuellement

- **Déshydratation des boues sur site** et évacuation vers une plate-forme de compostage externe

Planning de mise en œuvre du projet

(Sandrine CHABAULT, SAGE Environnement)

- **Nouveaux ouvrages construits en lieu et place des ouvrages existants →**
Phasage des travaux pour assurer la continuité du traitement des eaux usées pendant toute la durée du chantier (succession de phases de construction/démolition)



- **Planning prévisionnel des travaux** *(sous réserve des contraintes climatiques)*
 - Travaux préparatoires : automne 2026
 - Construction : 2027-2029
 - Mise en service : fin 2029

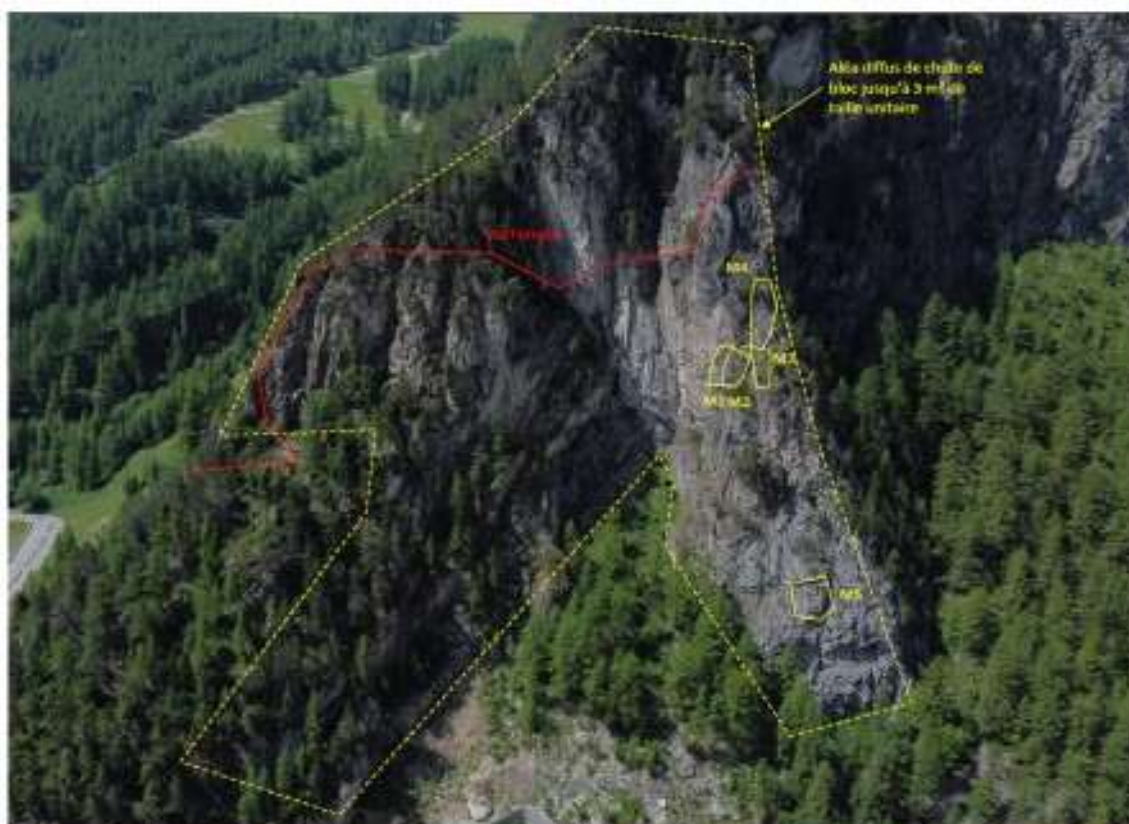
Travaux de sécurisation de la falaise

(Sandrine CHABAULT, SAGE Environnement)

- **2025** : Analyse des risques de chutes de blocs depuis la falaise surplombant la station d'épuration existante → Nécessité de réaliser des travaux de sécurisation pour protéger les installations existantes et futures
- **Travaux prévus durant l'été 2026** avec opérations de défrichement en mars 2026.



Mise aux normes et extension de la station d'épuration de Val-d'Isère



Coûts d'investissement et de fonctionnement, impact sur le prix de l'eau

(Christophe LEROY, responsable du Service des Eaux, CCHT)

• Coûts prévisionnels de l'opération : 28 millions d'euros

Désignation	Entreprises/Prestataires	Cout € HT
Assistance maître d'ouvrage AMO	IRH SAGE/Acoice/Antea/Ingespro	607 000
Pré études (levé topo, géotechnique, diag déchets ...)	Carrier, Equaterre, Apave	25 000
Frais de publication		5 000
Travaux sécurisation de la falaise	NGE	944 400 (base) 206 100 (protection Gypaète)
Travaux mise aux normes station d'épuration	3 groupements d'entreprises retenus En cours de consultation	25 000 000
Coordination sécurité et protection santé SPS	NOVICAP	82 000
Contrôle technique CT	APAVE	99 000
Essai garantie	À définir	100 000
Sous total		27 068 500
Divers-imprévus- Révision des prix		931 500
TOTAL		28 000 000

Mise aux normes et extension de la station d'épuration de Val-d'Isère

Coûts d'investissement et de fonctionnement, impact sur le prix de l'eau

(Christophe LEROY, responsable du Service des Eaux, CCHT)

• Coûts prévisionnels de fonctionnement : 960 000 €HT/an

Opérations	Montant €HT/an
Personnel	115 000 €
Charges d'exploitation hors frais généraux	25 000 €
Consommables	98 565 €
Electricité	501 278 €
Evacuation des sous-produits	166 264 €
Renouvellement	50 600 €
Total	957 407 €

• Impact sur le prix de l'eau :

Compte tenu des lourds investissements de la CCHT sur la période 2025-2035? un impact sur le prix de l'eau est inévitable pour financer ce projet

L'impact définitif sera connu lorsque :

- Le marché des travaux aura été négocié et signé avec un constructeur (prévu en juin 2026)
- Le montant d'éventuelles subventions sera connu au regard des performances énergétiques et de développement durable qui seront proposées par le constructeur
- La convergence pour un tarif unique communautaire sera établi (structures tarifaires communautaires harmonisées en février 2026 – convergence tarif communautaire unique en cours d'étude)

Consultation du public

(Philippe NIVELLE, Commissaire enquêteur)

- **Consultation du public** du 23 février au 23 mai 2026 (3 mois)
- **Site internet dédié pour prendre connaissance du projet et consigner les contributions** : <https://www.registre-dematerialise.fr/7076/>
- **Réunion publique d'ouverture** : 9 mars 2026 (18h00 – 20h00)
- **Réunion publique de fermeture** : 18 mai 2026 (18h00 – 20h00)
- **Permanence du commissaire enquêteur** : 27 mars 2026 de 15h00 à 17h00 en mairie de Val-d'Isère
- **Dossier et registre en version papier** disponibles en mairie de Val-d'Isère aux horaires d'ouverture

Mise aux normes et extension de la station d'épuration de Val-d'Isère

